

**DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE  
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LA RUE GAMBLE OUEST  
(LOT 2 808 216 AU CADASTRE DU QUÉBEC)**

AVIS par les présentes donné que, conformément aux dispositions du règlement N°2023-1237 relatif à la démolition d'immeubles de la Ville de Rouyn-Noranda, le comité de démolition de la Ville de Rouyn-Noranda tiendra une séance publique le **22 JUILLET 2024, à 19h50**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est.

Cette séance a pour but de présenter la demande de projet de démolition d'un bâtiment et de rendre une décision à cet effet concernant le lot 2 808 216 au cadastre du Québec (rue Gamble Ouest).

La demande concerne la démolition des fondations du bâtiment (incendié en 2023). Le site vacant sera utilisé pour la construction d'un immeuble commercial d'une superficie au sol approximative de 827 mètres carrés, d'une hauteur de 4 étages en plus d'un stationnement souterrain. Un stationnement extérieur sera également aménagé sur le terrain.

La demande est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Toute personne désirant s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la Ville.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 8<sup>e</sup> jour de juillet 2024



Angèle Tousignant, greffière